



Mairie
330 route de Lodève
12120 CASSAGNES-BéGONHÈS
Téléphone - 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr
site internet : www.cassagnes-begonhes.fr

Date de transmission de l'acte: 26/02/2025
Date de reception de l'AR: 26/02/2025
012-211200571-AR_2025_014-AR
A G E D I

Département de l'Aveyron

ARRETÉ :

AR_2025_014

ARRÊTE D'ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE -
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR (figurant sur la liste préfectorale)

Le Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants;

Considérant le projet de déclassement des voies : au droit des parcelles B600, B525, B264 et au droit de la parcelle AB499 ;

ARRETE

Article 1er: Une enquête publique relative au projet de déclassement de la voie communale sus dénommé Calviac et centre bourg Cassagnes-Bégonhès aura lieu sur le territoire de la commune de Cassagnes-Bégonhès du 17 mars au 1er avril 2025 inclus;

Article 2 : Monsieur Christian VERGNES membre de la liste départementale d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteur, est désigné comme Commissaire-enquêteur ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Cassagnes-Bégonhès pendant toute la durée de l'enquête, du 17 mars au 1er avril 2025, le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre;

Article 4 : Le 17 mars 2025 à l'ouverture du registre le commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Cassagnes-Bégonhès de 9 heures à 11 heures, les observations du public.

Le 1er avril 2025 dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Cassagnes-Bégonhès, les observations du public, de 15 heures à 17 heures;

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Casagnes-Bégonhès avec ses conclusions;

Article 6 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique

Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci;

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Aveyron et à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le 26/02/2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire - Michel COSTES



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.